



NOUVEAU VILLAGE

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE du 18 mars 2020

1. Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire

Cette Assemblée Générale Ordinaire ne s'est pas tenue comme d'habitude, suite à la pandémie que nous avons vécue.

Le 1^{er} juin 2020, la loi ELAN a introduit un nouvel article 17-1 A dans la loi du 10 juillet 1965 qui autorise le vote par correspondance. En cas de vote par correspondance, il ne saurait y avoir ni Président de séance, ni scrutateur, ni procuration.

Les convocations ont été portées à la connaissance des membres, au maximum par envoi par mail, ou par l'intermédiaire des Délégué(e)s de rue qui ont fait signer une feuille d'émargement en remettant la convocation en respectant les gestes de distanciation. Les propriétaires, que les Délégué(e)s de rue n'ont pu rencontrer pour obtenir leur signature, ont reçu leur convocation par lettre recommandée avec A.R.

2. Date et organisation de l'Assemblée

L'Assemblée Générale Ordinaire s'est déroulée à partir du 30 mai 2020 avec une demande de retour des intentions de vote pour au plus tard le 10 juin 2020.

3. QUORUM

Les intentions de votes ont été réception au secrétariat qui ont été envoyés par les membres, soit pour eux-mêmes, soit pour les membres représentés.

Le quorum est atteint (1 788 voix),

2019

- Quitus au Comité sur la gestion 2019
- Affectation des résultats 2019

2020

- Approbation du budget 2020
- Fixation du premier acompte 2021
- Renouvellement des mandats
- Sécurisation rue de Montdauphin

Les documents vous ont été envoyés avec la convocation du 18 mars 2020.

Le Vice-président

Monsieur Xavier Flandrois

Le Secrétaire

Monsieur Nicolas Cornolo

VOTE DES RESOLUTIONS.

PREMIERE RESOLUTION : QUITUS DE LA GESTION 2019

Après avoir entendu les rapports moraux et la présentation des comptes de résultat et de bilan, l'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus sans réserve au Comité Syndical pour 2019.

VOTE Pour : 1 775 Abstentions : 13 Contre : 0 Total : 1 788

DEUXIEME RESOLUTION : AFFECTATION DES RESULTATS

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de soustraire la somme de 14 785,89 euros (quatorze mille sept cent quatre vingt cinq euros et quatre vingt neuf centimes) au compte de réserves. Après affectation, le compte présentera un solde créditeur de 24 874,80 euros (vingt quatre mille huit cent soixante quatorze euros et quatre vingt centimes).

VOTE Pour : 1 734 Abstentions : 41 Contre : 13 Total : 1 788

TROISIEME RESOLUTION : APPROBATION DU BUDGET 2020

Après avoir entendu les projets d'investissements et de dépenses pour 2020, L'Assemblée Générale Ordinaire donne son approbation et décide de fixer le montant d'une voix à 4,10 € pour le quatrième trimestre 2020.

VOTE Pour : 1 734 Abstentions : 28 Contre : 26 Total : 1 788

QUATRIEME RESOLUTION : FIXATION DU PREMIER ACOMPTE 2021

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le premier acompte 2021 à 4,10 € par mois et par voix et rappelle que les charges doivent être payées avant le 15 du premier mois de chaque trimestre ou de préférence par prélèvement mensuel automatique.

VOTE Pour : 1 747 Abstentions : 28 Contre : 13 Total : 1 788

CINQUIEME RESOLUTION : RENOUELEMENT DES MANDATS

L'Assemblée Générale Ordinaire désigne les personnes suivantes :

- Monsieur Gérard Guérif
- Monsieur Yannick Le Mentec
- Monsieur Jean-Louis Zundel
- Monsieur Olivier Rochas

VOTE Pour : 1 723 Abstentions : 13 Contre Yannick Le Mentec : 39
Contre Jean-Louis Zundel : 13 Total : 1 788

SIXIEME RESOLUTION : SECURISATION RUE DE MONTDAUPHIN

Proposer à la municipalité une sécurisation de la rue de Montdauphin : installation d'une piste cyclable et bande piétonne, ajout de ralentisseurs et de chicane.

VOTE Pour : 1 575 Abstentions : 71 Contre : 142 Total : 1 788